



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01017

Numéro SIREN : 518 793 377

Nom ou dénomination : L ORANGERIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 2527



Philippe VIDAL

EXPERT COMPTABLE

Membre de l'Ordre
Région de Montpellier

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près
la cour d'Appel de Montpellier

22 JUIN 2017

A2527

« L'ORANGERIE »
SARL au capital de 6 000 euros
Siège social : 5 rue Guibal
34500 BEZIERS

RCS BEZIERS 518 793 377

***Rapport de Commissariat
à la transformation
d'une SARL en SAS***

SARL L'ORANGERIE

Rapport de Commissariat à la transformation d'une SARL en SAS

Première partie : Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique, en date du 6 juin 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

SARL L'ORANGERIE

Rapport de Commissariat à la transformation d'une SARL en SAS

Deuxième partie : Rapport sur la situation de la société

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 6 juin 2017 et en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

1. Diagnostic économique

- Le chiffre d'affaires HT a baissé au cours de l'exercice 2016 de 14.92 %.

CA HT 2015	=	277 795 euros
CA HT 2016	=	236 329 euros

Soit une diminution de 41 466 euros.

Les charges d'exploitation ont également baissé soit 247 079 euros en 2016 contre 266 717 euros en 2015, mais pas dans les mêmes proportions que le chiffre d'affaires.

Le résultat net de l'exercice est déficitaire (12 292 euros) alors qu'il était bénéficiaire en 2015 (11 631 euros).

SARL L'ORANGERIE

Rapport de Commissariat à la transformation d'une SARL en SAS

2. Résultat financier

- Malgré la perte enregistrée en 2016 les capitaux propres de la société s'élèvent à 39 912 euros pour un capital social de 6 000 euros.

- La situation financière de la société est stable.

- Il n'y a aucun retard de paiement des échéances fiscales et sociales.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Cazouls les Béziers, le 21 juin 2017

Philippe VIDAL
Commissaire aux Comptes

